

COMMUNE DE MESLAND
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 12 mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 mars 2019

Présents : MM GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, PEUDEVIN Evelyne, MORISSET Gilles, DELPY Jérôme, ODONNAT Cédric, MULTEAU Dimitri, GÉRARD Jean-Pierre, BOYER Christophe, DAVID Catherine arrivée à 21h 07.

Absent excusé avec pouvoir : Mme GIRAUD Isabelle qui donne pouvoir à Mme PEUDEVIN Evelyne

Absents excusés : MM HELTZLÉ Jérôme, GASNIER Richard

Absent : M BRUNO Christian

M. Boyer Christophe est désigné secrétaire de séance.

MISE EN PLACE D'ATELIERS DE PRÉVENTION DES CHUTES

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'ASEPT Centre Val de Loire (Association Santé Education et Prévention sur les Territoires de la Région Centre Val de Loire) propose la mise en place de vingt ateliers hebdomadaires d'une durée d'une heure au profit des Meslandais et des habitants des communes alentour sur le thème « Equilibre et prévention des chutes ». Les conditions sont une mise à disposition gratuite de la Salle des associations par la commune pendant une heure chaque mercredi et une participation de 15 € par participant pour l'ensemble du cycle de 20 séances. Une réunion de présentation aura lieu le 3 avril 2019.

M. le Maire est autorisé à l'unanimité à signer la convention de mise à disposition.

ACCESSIBILITÉ AUX ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité déposé à la Préfecture fin 2015, il est nécessaire de sécuriser la montée d'escalier conduisant à la scène dans la Salle des associations. Trois entreprises ont été consultées et une seule a répondu. Il s'agit de l'entreprise ESC Désign de 41100 Naveil. Le devis d'une rampe métallique est accepté à l'unanimité pour un montant de 952.00 € HT.

La dépense est inscrite en investissement au budget 2019. M. le Maire est autorisé à engager la dépense dans le cadre de l'autorisation qui lui est donnée par le Conseil municipal jusqu'à concurrence de 15000 € (délibération du 5 juin 2014).

ENTRETIEN DE L'ENVIRONNEMENT DES CLOCHES DE L'ÉGLISE

Dans son rapport de visite annuelle, l'Entreprise GOUGEON a signalé la nécessité d'effectuer des réparations de sécurité sur l'environnement des cloches (battant, échelles, supports). Elle a présenté un devis de 5071.00 € HT pour effectuer ces travaux. Compte tenu de l'urgence des travaux, le Conseil municipal approuve le devis à l'unanimité, décide d'inscrire la dépense au budget fonctionnement 2019 et autorise M. le Maire à engager la dépense dans le cadre de l'autorisation qui lui est donnée par le Conseil municipal jusqu'à concurrence de 15 000 € (délibération du 5 juin 2014).

RESTAURATION DE L'ESCALIER DU CLOCHER

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que préalablement aux travaux de restauration de l'environnement des cloches, il est aussi indispensable de rénover l'escalier tournant du clocher pour que l'entreprise puisse intervenir avec les matériaux. Le Conseil charge à l'unanimité M. le Maire de contacter des entreprises susceptibles de remettre une offre pour ces travaux et se renseigner sur les aides qu'il serait encore possible de solliciter.

FÊTE DE LA MUSIQUE

M. Jérôme DELPY relaie favorablement la demande d'un musicien intervenu plusieurs fois gratuitement à la fête de la musique qui demande si la commune peut faire un geste en retour pour lui faire un rabais sur la location de la Salle des associations. M. le Maire répond qu'il n'est pas possible de faire varier à la demande le prix de location de la Salle des associations fixé par délibération. En revanche, il ne se dit pas opposé à l'indemniser ainsi que d'autres musiciens lors d'une prochaine fête de la musique. Il convient qu'il est de plus en plus difficile de faire venir des musiciens sans les défrayer. Pour ce faire, il propose d'attribuer une subvention exceptionnelle au Comité des fêtes pour recruter. Le Conseil municipal émet un avis favorable en fixant l'enveloppe à un maximum de 500.00 €.

INVENTAIRE DE BIODIVERSITÉ COMMUNALE

M. Dimitri MULTEAU rappelle que dans le cadre de l'inventaire de biodiversité communale à mener sur 2019 et 2020 en partenariat avec le Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement, il est nécessaire de constituer un Comité de pilotage. La fréquence des réunions sera de trois par an. Il lance un appel aux élus et se charge de recruter par messagerie parmi les habitants. Un article dédié figurera dans la prochaine Lucarne. Le CDPNE viendra présenter le travail lors d'un prochain conseil municipal en mai ou juin. Un appel de candidature pour réalisation de l'inventaire sera lancé.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET PRINCIPAL

Délibération n° 02/2019 publiée le 13/13/2019 - Transmise à la préfecture le 13/03/2019 –

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à D. 2343-10,

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le receveur municipal et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant qu'aucune irrégularité n'a été constatée entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 11 voix POUR, adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2018 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Délibération n° 03 /2019 publiée le 13/13/2019 - Transmise à la préfecture le 13/03/2019 –

Monsieur Philippe GUETTARD présente le compte administratif du budget de l'année 2018 qui laisse apparaître les résultats suivants :




Section de fonctionnement dépenses	356 318.09 €uros
Section de fonctionnement recettes	441 290.65 €uros
Section d'investissement dépenses	261 809.21 €uros
Section d'investissement recettes	283 736.12 €uros
Résultat de l'exercice	
Section de fonctionnement excédent de	62 148.84 €uros
Section d'investissement excédent de	7 018.20 €uros
Résultat de clôture	
Section de fonctionnement excédent de	84 972.26 €uros
Section d'investissement excédent de	21 926.91 €uros
Un solde négatif des restes à réaliser	5 800.00 €uros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le compte administratif 2018 (10 voix POUR, Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote).

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Délibération n° 04 /2019 publiée le 13/13/2019 - Transmise à la préfecture le 13/03/2019 –

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018
Constatant que le Compte Administratif présente :

 un excédent cumulé de fonctionnement de	84 972.26 €uros
 un excédent cumulé d'investissement de	21 926.91 €uros
 un solde négatif des restes à réaliser de	5 800.00 €uros

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (11 voix Pour) d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

 au compte 1068 (en réserves)	67 000.00 €uros
 ligne 002	17 972.26 €uros

VOTE BUDGET PRINCIPAL 2019

Délibération n° 05 /2019 publiée le 13/13/2019 - Transmise à la préfecture le 13/03/2019 –

Après s'être fait exposer le budget primitif 2019 par Monsieur Philippe GUETTARD, le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte, par 11 voix POUR, le budget primitif 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Section de fonctionnement	394 212.26 €uros
Section d'investissement	280 365.91 €uros

SUBVENTION ÉTOILE CYCLO 2019

Délibération n° 06 /2019 publiée le 13/13/2019 - Transmise à la préfecture le 13/03/2019 –

Monsieur le Maire fait part de la demande de la directrice de l'école de Monteaux qui souhaite obtenir une participation financière des communes pour le projet pédagogique « Etoile Cyclo » qui se déroulera du 3 au 7 juin 2019.

L'estimation des dépenses pour ce projet pédagogique s'élève à 3000 euros.

Après avoir délibéré, à l'unanimité (10 voix Pour) le Conseil Municipal décide de verser une participation de 330 euros représentant une somme de 15.00 € par enfant.

La séance est levée à 22h 36.